Le libre-échange

nous nous assurons ce marché. Je considère que c'est un élément extrêmement avantageux de l'accord.

Parmi les autres éléments de l'accord, il y a, évidemment, le mode de règlement des différends. Il s'agit d'une méthode que le monde nous envie beaucoup. Nous sommes d'accord sur un système binational de règlement des différends commerciaux qui lie les deux parties. C'est une percée importante. Fait étrange, lorsque les partis de l'opposition prétendent que nous perdrons notre souveraineté, ils ne précisent jamais qu'en acceptant un mécanisme binational de règlement des différends qui remplace leur ancien système des appels, les États-Unis acceptent tacitement un système binational au lieu de la souveraineté. Si nous avions eu un tel mécanisme il y a deux ans, l'affaire du bois d'oeuvre et quelques autres, comme celle de la potasse actuellement, auraient été réglées d'office.

A l'avenir, lorsque toutes les possibilités de recours à la voie légale auront été épuisées dans les deux pays, ce seront les Canadiens et les Américains qui trancheront la question. L'aspect essentiel de ce mécanisme de règlement des différends sera que nous instaurerons de nouvelles lois provisoires que les deux parties devront respecter. Lorsqu'on me demande ce qu'il y a d'important là-dedans, je signale que si nous avons un vaste marché qui en remplace deux, il nous faut de nouvelles lois. Songeons notamment à l'antidumping, qui est un moyen d'empêcher un pays de faire du dumping sur le marché d'un autre. Si, grâce au libre-échange, nous avons un marché, il faut établir de nouvelles lois, et c'est ce que feront les deux pays.

M. Cassidy: Vous avez dit que nous aurions les nouvelles lois maintenant.

Mlle Carney: L'opposition dit que nous devions avoir les nouvelles lois maintenant. Nous avons essayé d'y arriver. Nous avons essayé.

M. Cassidy: Vous n'y êtes pas parvenus, ce qui ne vous a pas empêché d'accepter l'accord.

Mlle Carney: Nous avons fort essayé et comme nous ne sommes pas parvenus à nous entendre sur un moyen d'y arriver en atteignaant nos objectifs, nous nous sommes...

M. Cassidy: Vous avez donc gaspillé votre force de négociation.

Mlle Carney: ... fixés pour objectif de nous accorder le temps nécessaire pour préparer ces nouvelles lois. En attendant, nous avons un mécanisme de règlement des différends qui lie les deux pays. C'est déjà une amélioration par rapport à la situation actuelle.

Je le répète, l'accord de libre-échange ne sape pas notre souveraineté culturelle. Je demande aux députés d'examiner le texte de l'accord de libre-échange; ils trouveront une annexe qui dit que les entreprises à caractère culturel ne tombent pas sous le coup de l'accord. Elles ne sont donc pas soumises au mécanisme de règlement des différends. Le permis temporaire donné aux fins de l'immigration ne sera pas valable pour ce secteur. Ce secteur devra se passer des nombreux avantages de

l'accord, mais c'est ce qu'il voulait et c'est ce que le premier ministre (M. Mulroney) a promis.

Les programmes sociaux ne seront pas touchés, et nous avons toujours la possibilité d'en instaurer de nouveaux comme celui qui porte sur la garde des enfants. Les députés peuvent le constater d'après le programme de garde des enfants que nous avons instauré.

M. Cassidy: Parlez-nous du développement régional.

Mlle Carney: Le député voudrait que nous parlions de développement régional. Je ne demande pas mieux en ce qui me concerne.

M. Cassidy: Et les conséquences des droits compensateurs alors?

Mlle Carney: Rien dans l'accord de libre-échange ne nous empêche, ou ne nous empêchera, d'atteindre nos objectifs en matière de développement régional.

Des voix: Bravo!

Mlle Carney: Rien ne nous empêche de faire aujourd'hui et demain, ce que nous faisions hier. A une différence près qu'à l'avenir . . .

M. Cassidy: Les Américains pourrons nous faire ce qu'il nous ont déja fait.

Mlle Carney: . . . ces divergences seront réglées . . .

• (1150)

M. le Président: Les députés sont toujours tentés d'intervenir à l'occasion, et ce n'est pas la première fois que nous assistons à ce genre d'interventions. Je me permets donc de rappeler au député que la Chambre s'est montrée très accommodante envers le porte-parle du nouveau parti démocratique en lui laissant 40 minutes bien comptées pour répondre. Je voudrais donc que les députés se montrent aussi courtois envers la ministre en s'abstenant de l'interrompre.

Mlle Carney: Je vous remercie, monsieur le Président. Pour aider le député à prendre patience, je lui dirai . . .

M. Axworthy: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le Président: Puis-je me permettre d'interrompre la ministre un petit instant. Le député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy) invoque le Règlement.

M. Axworthy: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement uniquement pour clarifier vos remarques de tout à l'heure. Nous avions cru comprendre qu'aucune limite de temps n'était imposée aux interventions pendant la première ronde des débats. Vous venez maintenant de les limiter à 40 minutes. Pourriez-vous nous dire pourquoi?

M. le Président: Je m'excuse auprès du député de Winnipeg—Fort Garry. Il a parfaitement raison. Il n'y a pas de limite de temps aux interventions.